

Conseil communal du 19 septembre 2011

Question de Mme Nagy concernant « le réaménagement de la Porte de Ninove »

Mme Nagy.- Le 12 septembre dernier a eu lieu une session d'information sur le réaménagement de la Porte de Ninove en présence de représentants de Beliris, du bureau d'étude BUUR, de la ministre des Travaux publics de la Région de Bruxelles-Capitale, du bourgmestre et de l'échevin de l'urbanisme de Molenbeek, notamment.

L'annonce tardive de cette séance d'information sur le site internet de la Ville et l'absence de l'échevin de la Mobilité (pourtant annoncé) ou de tout autre représentant de la Ville m'amènent à vous interroger. En effet, ce projet se situe à la frontière de deux, voire trois communes et concerne, bien évidemment, les habitants du Pentagone ouest tout autant que ceux de Molenbeek. Le dossier se trouve d'ailleurs à l'enquête publique et sera examiné par une commission de concertation conjointe le 27 septembre prochain.

Ce projet régional financé par Beliris prévoit la modification de la voirie et la création d'un parc.

Pouvez-vous me dire pourquoi une attention particulière n'a pas été accordée à l'information des habitants du Pentagone ouest ? Pourquoi cette annonce tardive sur le site de la Ville ?

Pourquoi la Ville de Bruxelles n'a-t-elle pas cru utile d'être représentée à la séance d'information organisée le 12 septembre ?

Les habitants assistant à ladite séance ont attiré l'attention des responsables présents sur quelques problèmes :

- le peu de perméabilité d'accès au parc lorsque l'on vient du quartier de la rue de la Poudrière ou de la rue des Fabriques ;

- le choix des auteurs de projet de travailler avec un relief créé de deux mètres alors que l'on se trouve dans la vallée de la Senne (ces deux mètres, d'une part, entraînent l'abattage d'arbres en parfaite santé et, d'autre part, créent un effet de barrière qui peut être difficile à accepter par les riverains et induit un sentiment d'insécurité) ;

D'autres questions surgiront sans doute lors de la commission de concertation sur la mobilité.

Avez-vous examiné ce projet ? Pourquoi un tel manque d'intérêt pour la séance d'information ? Avez-vous des commentaires sur les remarques formulées lors de cette séance ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Le réaménagement de la porte de Ninove est un projet majeur pour l'accessibilité du Pentagone depuis l'ouest de notre Région. C'est aussi un projet que nous voulons cohérent avec les options de base que le Collège développe dans le cadre du contrat de quartier Jardin aux Fleurs.

Beliris a effectivement finalisé sa demande de permis d'urbanisme à la fin du premier semestre 2011 et le dossier a été soumis à enquête publique entre le 21 août et le 19 septembre. L'information d'enquête publique se trouve sur le site internet de la Ville depuis la mi-août. Cependant, comme 80 % du périmètre d'intervention se trouve sur le territoire de la commune de Molenbeek, c'est à celle-ci, et non à Bruxelles, qu'est revenue l'organisation de l'enquête publique et de la commission de concertation.

Le 7 septembre, les organisateurs ont pris l'initiative, dans des délais particulièrement serrés, d'organiser une réunion d'information le 12 septembre. Les modalités de cette réunion nous ont été transmises le 9 septembre. Nous avons immédiatement mis cette information en ligne sur le site de la Ville.

L'idéal, j'en conviens, eût été d'annoncer cette réunion d'information au

préalable, dès l'annonce de l'enquête publique. Nous avons déploré cette précipitation qui n'a pas permis à tous ceux qui le souhaitaient de participer à cette présentation.

Il était prévu que je m'y rende, mais en deux jours, vous conviendrez qu'il m'était difficile d'annuler tous mes autres engagements. La collaboratrice de mon cabinet chargée de la mobilité devait y participer.

Je regrette vos propos selon lesquels la Ville de Bruxelles n'aurait pas jugé utile d'y être représentée. Ceux qui me connaissent savent que j'assiste à la quasi-totalité des réunions et forums. Notre absence est imputable à des raisons médicales. Je regrette votre procès d'intention.

Quoi qu'il en soit, nous nous intéressons de près à ce dossier. Je vous en donnerai les grandes lignes, sans préjuger des intentions du Collège, qui en débattrait jeudi.

Je serai présent à la commission de concertation ou j'y délèguerais un fonctionnaire de haut rang pour représenter au mieux la Ville de Bruxelles.

Vous évoquez le peu de perméabilité d'accès au parc en provenance de la rue de la Poudrière ou de la rue des Fabriques. Vous le savez, nous souhaitons développer la qualité de vie des habitants du quartier. Nous l'avons d'ailleurs fait dans le cadre du contrat de quartier. Le tracé prévu pour les voiries entraînera la mise en valeur du patrimoine. Toutefois, je proposerai jeudi au Collège de ramener la passerelle vers l'intérieur afin de faciliter le passage des piétons. Une autre passerelle pourrait être envisagée à hauteur des Arts et Métiers. Nous serons donc attentifs à l'accessibilité des lieux. En 2008 déjà, le Collège avait marqué son accord de principe, à condition que Beliris prenne en charge les frais liés au déplacement éventuel de la conciergerie et des espaces verts. Nous demanderons l'établissement d'un phasage.

S'agissant de la butte, le bureau d'étude a souhaité créer un point de vue

d'ensemble sur le canal et l'écluse. Le résultat escompté semble moins évident côté Ville de Bruxelles. L'abattage des arbres pose également question, ainsi que la mise en valeur de la voie d'eau. J'évoquerai ces points lors de la réunion.

L'accessibilité aux deux grands terrains destinés à héberger des bureaux, et qui sont enclavés entre les voiries et les lignes de tram, soulève également des questions. Mais s'agissant d'un territoire appartenant à la commune de Molenbeek, ce sera à elle de réagir prioritairement.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je souhaitais insister sur les aspects information et participation. En effet, j'ai entendu que le cdH était prêt à modifier l'ordonnance sur l'urbanisme pour rendre obligatoires des séances d'information dans le cadre des grands projets. Cela ne me semble pas nécessaire : rien n'empêche les autorités communales d'organiser de telles séances d'information. J'en conviens, la présente réunion a été décidée tardivement, mais je regrette que personne n'y ait participé au titre de représentant de la Ville, à aucun niveau.

M. le Bourgmestre.- Cette situation était exceptionnelle.

Mme Nagy.- Je constate qu'en l'espèce, la Ville était absente, ce que je regrette. Des remarques importantes ont été formulées lors de cette réunion, qui avaient le mérite d'alerter le Collège sur une série de problèmes auxquels sont confrontés les habitants du Pentagone.

Quant à l'aménagement du parc, la revalorisation est en effet essentielle. La vallée de la Senne constitue un élément paysager fondamental. Il est donc étonnant que des bureaux d'étude optent pour la création d'une butte sur cette même vallée, sans compter les problèmes de sécurité, de perméabilité et de destruction du patrimoine naturel.

Lors de cette séance d'information, il a été dit que Beliris avait déjà procédé à l'adjudication, ce qui m'inquiète. Pouvez-vous me confirmer cette information ?

La procédure normale prévoit une enquête publique, la délivrance d'un permis et le lancement d'un marché avant toute adjudication. Si l'adjudication a effectivement eu lieu, cela rendrait inutiles toutes les remarques formulées en concertation. J'attire l'attention du Collège sur ce point. En ce qui concerne les deux terrains, leur affectation a été tranchée, puisqu'ils seront destinés au logement, ce qui nous semble positif.

M. le Bourgmestre.- Pour rappel, la proposition initiale de la Ville était d'organiser une circulation de part et d'autre du canal pour intégrer la voie d'eau à l'ensemble.

La commune de Molenbeek n'a pas souhaité suivre notre proposition, laquelle aurait permis de réaménager autrement la berge bruxelloise du canal.

La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Je partage l'avis de M. le Bourgmestre. S'agissant de l'adjudication par Beliris, nous vérifierons ce point. Nous serons attentifs aux remarques formulées par les riverains. Le fait que les terrains seront affectés au logement m'inquiète, vu les conditions d'accès difficiles (voies de tram, bandes de circulation automobile). Les plans ne sont guère précis quant aux moyens d'accès vers cette zone.